



SOMMAIRE

Page

Point 3 de l'ordre du jour:

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

a) Evaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

b) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Débat général (suite) 97

a) Evaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3260/Rev.1, E/3341, E/3342, E/3343, E/3344, E/3345, E/3346 et Corr.1, E/3347 et Corr.2)

b) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (E/3332, E/3350, E/3353, E/3364 et Add.1, E/3365, E/3368, E/3377 et Add.1 et 2, E/3378 et Add.1, E/3380 et Add.1, E/3388, E/3390)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Belgique, Ghana, Grèce, Hongrie, Mexique, Roumanie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

1. M. SEN (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que le document de base dont le Conseil est saisi à propos du point 3 de l'ordre du jour est le rapport d'ensemble de la Commission chargée de l'évaluation des programmes (E/3347 et Corr.2), qui a été rédigé en accord avec toutes les institutions spécialisées. Il se rend pleinement compte de la difficulté et de la complexité de la tâche qui incombait aux auteurs de ce document qui méritent d'être félicités pour la clarté et la concision du texte qu'ils ont rédigé, mais il ne croit pas que ce rapport réponde exactement aux fins que l'on se proposait. Ce qu'il faut, c'est bien autre chose qu'un simple catalogue des activités présentes et passées, accompagné d'une projection des tendances actuelles. De l'avis de M. Sen, lorsque le Conseil a adopté sa résolution 694 D (XXVI), il avait en vue une véritable prévision, qui ouvrirait de nouvelles perspectives au regard des besoins croissants et qui établirait, en raison des ressources limitées dont on dispose, un ordre de priorité entre les différents secteurs. Le représentant des Etats-Unis a évoqué ce point à la séance précédente. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a d'ailleurs suivi cette méthode lorsqu'elle a établi sa propre « Evaluation des programmes »; M. Sen pensait donc que l'on adopterait une méthode analogue dans l'élaboration du rapport d'ensemble. Le représentant des Pays-Bas confirmait cette manière de voir lorsqu'il suggérait, à la 1117^e séance, de poursuivre l'étude en vue de fixer un ordre de priorité.

2. Comme l'indique le Directeur général du Fonds spécial dans une brochure dont il est l'auteur¹, les

¹ Paul G. Hoffman, *One hundred countries, one and one quarter billion people*, Washington, D.C., 1960.

années 1960-1970 seront probablement caractérisées par quatre tendances principales: augmentation rapide de l'aide aux pays sous-développés; importance de plus en plus grande de l'assistance multilatérale; modification du caractère des programmes d'assistance des pays européens; importance croissante des activités de pré-investissement.

3. Les dix années qui viennent de s'écouler ont déjà été marquées par une forte tendance à l'augmentation du volume global de l'aide financière et technique apportée aux pays sous-développés. Malgré cela, le taux d'augmentation annuelle du revenu par habitant dans les pays peu développés n'a guère été que de 1%. Il est indispensable de le porter à 2% au moins si l'on veut faire face à l'accroissement du nombre des habitants et aux besoins de développement, ce qui signifie que l'aide des pays développés, qui est actuellement de 4 milliards de dollars par an, devrait être portée à 7 milliards de dollars. Les tendances actuelles permettent d'espérer que ce chiffre pourra effectivement être atteint.

4. Actuellement, il n'y a guère que 10% de l'aide totale aux pays sous-développés qui soit attribuée en application de programmes multilatéraux, mais il est probable que cette proportion se modifiera à l'avenir, à mesure que s'amplifieront l'action du Fonds spécial et celle de la nouvelle Association internationale de développement. Les pays européens ont toujours beaucoup contribué à l'assistance aux pays sous-développés; actuellement, ils fournissent à peu près la moitié des fonds destinés à cette fin. Naguère, cette assistance était surtout bilatérale et allait à des pays que des liens historiques étroits rattachaient à l'Europe. La récente évolution qui s'est produite en Europe occidentale semble faire présager que la participation de cette région à l'aide économique va croître et que le nombre des pays bénéficiaires va augmenter.

5. Les consultations qui ont eu lieu récemment entre plusieurs grands pays exportateurs de capitaux pour améliorer l'étendue, l'efficacité et la coordination de leurs programmes d'assistance sont encourageantes. Il faut cependant espérer que ces pays ne perdront pas de vue le fait qu'il importe de tirer pleinement parti de l'expérience que les divers organes des Nations Unies ont acquise en ce domaine.

6. On s'accorde généralement à reconnaître que les activités de pré-investissement ont été trop négligées jusqu'à présent; leur importance a été soulignée par le Directeur général du Fonds spécial dans la brochure mentionnée plus haut et par divers orateurs, au cours du débat sur les points 2 et 4 de l'ordre du jour. Ces activités se développeront certainement pendant les dix prochaines années; le Fonds spécial et l'Association internationale de développement y contribueront beaucoup.

7. De 1950 à 1960, l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont rattachées ont suivi ce que l'on pourrait appeler la tradition, s'occupant surtout de réunir des informations, d'effectuer des études et enquêtes et de convoquer des réunions de représentants de gouvernements ou d'experts afin

d'étudier tels ou tels aspects particuliers de l'économie mondiale. A l'exception peut-être du Programme élargi d'assistance technique, aucun programme d'action adéquat n'a jamais été entrepris. De plus, les fonds dont dispose le Programme élargi plafonnent depuis un certain nombre d'années et se sont même, en fait, réduits du point de vue du pouvoir d'achat réel. La tâche à accomplir au cours des dix années à venir exige que l'on intensifie les programmes d'action dans les pays sous-développés.

8. Pour hâter le développement, il ne suffit pas de transférer des capitaux et de transmettre des connaissances techniques d'un pays développé à un pays sous-développé. Il faut commencer par analyser les besoins particuliers des différents pays sous-développés. Il faut aussi, pour établir les meilleurs plans de pré-investissement, procéder à des études et à des analyses par pays. C'est là un point important que les pays développés risquent peut-être de négliger. Le Directeur général de la FAO croit savoir qu'au cours de récents entretiens le Comité des vingt-et-un représentants de nations d'Europe et d'Amérique du Nord a envisagé d'abondants investissements qui revêtiraient surtout la forme de prêts à faible intérêt destinés à financer des projets non immédiatement rentables; on a négligé le fait que l'assistance technique doit faire partie intégrante de tout investissement d'envergure dans les pays sous-développés. Quant à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées, elles devront à l'avenir associer les méthodes traditionnelles à l'action pratique concrète.

9. A propos des problèmes financiers qui se posent aux institutions spécialisées du fait des dépenses supplémentaires entraînées par leur participation aux projets du Fonds spécial, M. Sen dit que les institutions doivent aider à préparer et à évaluer lesdits projets, mais qu'elles ne peuvent, selon le système en vigueur, faire payer à l'organisme extérieur de financement que les dépenses directement imputables à chaque projet. Or ces dépenses ne représentent qu'une partie de la totalité des dépenses administratives encourues. Une récente enquête de la FAO a montré qu'en moyenne environ 9% du temps du personnel employé régulièrement est consacré à des travaux de mise au point de projets du Fonds spécial, dont les frais ne peuvent être imputés à cet organisme.

10. Les représentants des gouvernements au Conseil d'administration du Fonds spécial font valoir que, puisque les projets considérés favorisent la réalisation des objectifs des institutions spécialisées et entrent dans le cadre normal de leur mandat, ces dernières doivent payer sur leur propre budget les frais généraux supplémentaires qu'ils entraînent. En revanche, lorsqu'ils examinent le budget de ces institutions, les représentants des mêmes gouvernements soutiennent que, lorsqu'un organisme extérieur demande l'assistance d'une institution spécialisée, c'est cet organisme qui doit financer toutes les dépenses supplémentaires qui en résultent. Il existe également un point de vue intermédiaire, selon lequel le nouvel organisme devrait financer la totalité des dépenses durant les premiers

stades, les institutions devant accroître progressivement leur budget de façon à prendre en charge les frais généraux. On ne peut laisser la situation anormale actuelle se prolonger beaucoup plus longtemps, étant donné surtout que l'on s'attend à voir augmenter considérablement les activités financées par des fonds extérieurs.

11. Un autre problème d'une grande importance pratique est celui que pose la coordination de l'assistance technique provenant de différentes sources dans les pays qui ne sont pas encore en mesure d'assumer eux-mêmes la responsabilité en matière de coordination. En théorie, avant d'effectuer un investissement en vue du développement, il conviendrait de procéder à une étude très complète des besoins et des ressources des pays nouvellement créés, mais en pratique il n'est pas toujours possible de le faire. M. Sen est très heureux que, dans la discussion des points 2 et 4 de l'ordre du jour, on ait insisté sur la nécessité d'étudier de façon plus approfondie les projections à long terme des tendances économiques et d'améliorer la coordination des politiques nationales. Ce sont là des secteurs du programme de travail de la FAO dont l'importance déjà considérable ira en grandissant. En particulier, la FAO participe activement aux travaux intéressant les politiques nationales et internationales en matière de produits agricoles, lesquels représentent à peu près les quatre cinquièmes du commerce international total de produits primaires. On ne saurait trop insister sur l'importance du commerce, différent de l'assistance pure et simple, et M. Sen se plaît à constater que cette opinion a recueilli l'appui général durant la discussion au Conseil.

12. Le représentant des Etats-Unis a parlé de la nécessité de disposer d'un organisme centralisateur de renseignements afin d'assurer une meilleure coordination et suggéré, à la 1122^e séance, que le Secrétariat étudie la possibilité d'établir un fichier donnant la liste des projets bilatéraux et des projets multilatéraux. A première vue, M. Sen envisage cette suggestion sans grand optimisme. Actuellement, environ 90 % de la totalité de l'aide est fournie dans le cadre d'accords bilatéraux, et les organismes intéressés se montrent souvent peu disposés à communiquer les renseignements voulus. D'après l'expérience pratique de la FAO, c'est à l'échelon national que la coordination peut le mieux s'établir. Il ne serait guère possible, en réalité, de réunir tous les renseignements en un point central, par exemple au secrétariat du Conseil, car lorsqu'ils atteindraient le bureau centralisateur, les renseignements ne seraient déjà plus à jour. On a émis l'idée que la FAO pourrait servir de bureau centralisateur et l'on est arrivé à la conclusion que le principal obstacle était d'ordre financier. Aussi M. Sen a-t-il été heureux d'entendre les paroles optimistes prononcées par le représentant des Etats-Unis sur ce point particulier.

13. L'un des problèmes qui préoccupent le plus les Etats Membres est celui de l'aide à l'Afrique. Sur ce point, une responsabilité particulière incombe à la FAO: l'agriculture, au sens le plus large du terme, est en effet l'activité dominante de presque tous les pays africains. La coordination est d'une importance capitale, car sans elle l'aide fournie aux divers pays risquerait

d'être excessive dans certains cas et insuffisante dans d'autres. La constitution de groupements commerciaux régionaux en Europe occidentale risque d'entraîner un déséquilibre de l'assistance aux pays d'Afrique. En raison de son expérience, la FAO est bien placée pour coordonner l'assistance en vue du développement agricole et elle sera heureuse de fournir des renseignements même dans les cas où la mise au point et l'exécution des programmes ne lui seront pas confiées.

14. Enfin, M. Sen tient à parler de la campagne de lutte contre la faim, que le Conseil a approuvée dans sa résolution 743 C (XXVIII). Nul ne peut évaluer avec précision le nombre des êtres humains qui souffrent de la faim ou de la malnutrition dans le monde, mais il est probable que ce nombre représente entre le tiers et la moitié de la population mondiale. Au cours de la campagne, qui durera cinq ans, il sera tenu compte des nombreux obstacles plus ou moins difficiles à surmonter qui s'opposent à une solution rationnelle du problème. Le but recherché est de soulager les populations d'une façon non seulement temporaire mais durable, et de mettre les pays où sévit la faim à même de mieux utiliser leurs propres ressources. La campagne a été inaugurée publiquement le 1^{er} juillet 1960, et les pays membres de la FAO et d'autres institutions des Nations Unies ont été priés de créer des comités nationaux chargés de mener la campagne. Le Gouvernement des Pays-Bas a déjà versé sa contribution au Fonds de dépôt qui a été créé pour couvrir les dépenses se rattachant à la campagne, et M. Sen espère que d'autres gouvernements feront bientôt de même. La faim est le seul problème humain qui n'ait rien à voir avec la politique et ne connaisse pas de frontières. La nécessité de le résoudre est l'un des points sur lesquels tous les hommes et tous les peuples de la terre sont d'accord. La campagne doit donc bénéficier de l'appui total de tous les pays.

15. M. ORMSBY-GORE (Royaume-Uni) dit qu'il est heureux que le Directeur général de la FAO ait appelé l'attention du Conseil sur la campagne de lutte contre la faim et il assure le Conseil que le Gouvernement du Royaume-Uni se propose d'apporter son concours le plus total à cette campagne, dont il espère qu'elle obtiendra le plus vif succès.

16. La Commission chargée de l'évaluation des programmes a fait un excellent travail en dégagant les principaux problèmes de la gamme complexe et étendue des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Son rapport mérite d'être largement diffusé parmi les gouvernements, les institutions spécialisées et tous ceux qui s'intéressent à la coopération internationale. Les observations et propositions qu'il contient doivent fournir au Conseil une base d'action positive. La Commission a signalé les besoins qui restent à satisfaire en ce qui concerne l'administration publique, la coordination de la recherche sur le plan international et les programmes de mise en valeur des ressources hydrauliques. Bien que les institutions spécialisées n'aient pu toutes prévoir avec la même précision l'évolution future de leurs programmes, le

Conseil dispose maintenant du meilleur instrument qui lui ait été fourni jusqu'ici pour envisager l'avenir de façon constructive et prendre des décisions valables. Le rapport insiste comme il convient sur le fait que l'Organisation des Nations Unies s'est fixé comme but ultime de travailler au bien-être et au bonheur des hommes dans les domaines considérés. Le bien-être économique et social et le respect des libertés fondamentales doivent aller de pair, particulièrement dans le cas des nouveaux Etats indépendants, et surtout en Afrique. M. Ormsby-Gore reconnaît que les besoins de ce continent sont immenses, mais il ne peut accepter les critiques que le représentant de l'Union soviétique a faites sur ce que le Royaume-Uni a réalisé en Afrique.

17. La nécessité d'une coopération fondée sur une compréhension réciproque totale et une complète information de l'opinion est essentielle et donne la mesure de l'importance que peuvent avoir les discussions qui se déroulent au Conseil. Cependant, sans oublier les responsabilités qui incombent au Conseil aux termes de l'Article 63 de la Charte des Nations Unies, il faut tenir compte du fait que la famille des Nations Unies se compose d'un certain nombre d'organismes intergouvernementaux qui collaborent de leur plein gré; M. Ormsby-Gore ne veut donc pas donner à entendre que le Conseil doive chercher à exercer un rôle de direction sur les organes nombreux et divers qui déploient leurs efforts dans les différentes régions. Le Secrétaire général a dit avec raison que l'Organisation des Nations Unies demeure le seul organisme universel où des pays dont les institutions politiques et le niveau de développement économique sont fort différents peuvent procéder à des échanges de vues, partager leurs préoccupations et connaître les réactions des autres sur les problèmes d'intérêt commun. Si, lorsqu'il a parlé d'action collective, le Secrétaire général entendait la mise au point de recommandations et la conclusion d'accords, M. Ormsby-Gore admettra que c'est bien là l'une des tâches que la Charte a assignées au Conseil. Mais le Conseil ne doit pas vouloir dépasser les limites du possible. L'une des conditions nécessaires à une action collective de ce genre est que les gouvernements soient prêts à rechercher, par le moyen de discussions internationales, la conciliation de leurs points de vue. Il reste beaucoup à faire pour éduquer l'opinion publique mondiale à tous les niveaux, et notamment au niveau des gouvernements, et telle est manifestement la tâche du Conseil. Le Conseil est aussi une tribune où l'on peut échanger des idées et examiner en commun des problèmes et des politiques; il a le devoir d'attirer l'attention du monde sur les secteurs où les efforts sont le plus nécessaires et de présenter des suggestions au sujet de ce qui peut être fait. Tel est le sens que M. Ormsby-Gore donne à ces mots de l'Article 1 de la Charte: « Etre un centre où s'harmonisent les efforts des nations. » C'est aux représentants autorisés des gouvernements qu'il appartient de prendre les grandes décisions qui s'imposent lorsqu'il s'agit de faire le meilleur usage possible de ressources limitées. Si le Conseil veut éviter de se perdre dans les détails et s'attacher à dégager des vues plus larges, il doit se

former des jugements aussi généraux que possible et gagner le respect de tous. Or, seul le Conseil lui-même peut y parvenir. C'est l'expérience et, dans une certaine mesure, la volonté qu'il faut développer au lieu de créer de nouveaux rouages administratifs qui s'ajouteraient à une structure fondamentalement rationnelle. M. Ormsby-Gore tient à préciser qu'il ne veut nullement dévaloriser la coordination technique, par opposition à la coordination au niveau des décisions de principe. La première forme de coordination est également l'une des tâches permanentes du Conseil, et le rapport indique un certain nombre de secteurs dans lesquels elle peut s'exercer. Néanmoins, la coordination n'est pas une fin en soi, et le but du Conseil doit être de régler le plus rapidement possible les problèmes de coordination pour s'attaquer aux problèmes de fond.

18. Il est un domaine, par exemple, où la coordination deviendra de plus en plus importante, c'est celui de l'enseignement et de la formation dans son sens le plus large. Une scolarisation généralisée est l'un des éléments essentiels du développement économique. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est bien reconnu dans ce domaine; malheureusement, les ressources manquent. En l'absence d'une formation technique suffisante, les ressources intellectuelles de la communauté internationale et même ses ressources financières limitées ne trouveront pas leur complément nécessaire, qui est une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante. A ce propos, M. Ormsby-Gore note avec satisfaction que l'Organisation internationale du Travail (OIT) tend peu à peu à donner moins d'importance à la partie de ses fonctions qui consiste à fixer des normes et à assurer des protections, pour s'attacher davantage à une participation directe au processus de développement. D'autre part, si l'enseignement supérieur est négligé, il y aura sans doute de moins en moins d'experts pour mener à bien les nombreux programmes d'aide internationale. Enfin, il incombe particulièrement au Conseil d'alerter certains milieux quant aux possibilités qu'offre la coopération internationale en matière de formation de personnel administratif, qui est d'une importance capitale pour les pays sous-développés. Le programme concernant l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX), qu'il faut renforcer, peut être utile à cet égard, et M. Ormsby-Gore espère que tous les programmes internationaux de formation seront conjugués pour atteindre les mêmes objectifs.

19. On peut sans danger faire confiance aux institutions spécialisées pour leurs propres programmes de formation. Mais il est inévitable qu'elles se heurtent à des difficultés. M. Ormsby-Gore note que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) le reconnaît du fait qu'il a entrepris, avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la FAO, une étude des méthodes de formation. Le Programme élargi d'assistance technique et l'activité du Fonds spécial ont, de leur côté, une incidence sur les opérations des institutions spécialisées. Il appartient au Conseil de veiller à ce que l'on ne demande pas à ces dernières de supporter des charges excessives pour lesquelles elles n'avaient pas été conçues à l'origine.

20. La Commission a très bien réussi son travail d'évaluation. Il ne sera pas nécessaire de recommencer ce travail chaque année, mais peut-être éprouvera-t-on le besoin de faire une nouvelle évaluation dans quelques années. Il faudra examiner s'il conviendrait d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil afin d'y faire figurer les questions de fond soulevées vers la fin du rapport, ou si ces questions pourront être traitées de façon assez approfondie lors de l'examen de celles qui sont déjà inscrites à l'ordre du jour. M. Ormsby-Gore serait heureux de connaître l'opinion des membres du Conseil et des institutions spécialisées sur ce sujet.

21. M. TCHENG PAONAN (Chine) se félicite de ce que le Conseil ait chaque année l'occasion d'écouter les directeurs des institutions spécialisées et d'examiner avec eux les questions d'intérêt commun. Cette année, le débat sera encore plus utile du fait que le Conseil est saisi de l'excellent rapport d'ensemble établi par la Commission chargée de l'évaluation des programmes.

22. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées peuvent se féliciter des réalisations obtenues au cours des dix dernières années. Il n'a fallu que quelques graines pour apporter une ample moisson. Il y a eu progrès dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la productivité et du relèvement des niveaux de vie. Ce n'est là, cependant, qu'une première étape vers la solution d'un immense problème. Malgré les efforts des organisations participantes, une faible partie seulement des besoins des pays en voie de développement a pu, jusqu'à maintenant, être satisfaite.

23. Il est un aspect du problème général qui mérite de retenir spécialement l'attention du Conseil: c'est la question des droits de l'homme. Des progrès considérables ont été faits dans ce domaine; malheureusement, l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore pu prendre de mesures efficaces pour faire respecter ces droits là où ils sont mis en question. Les « communes populaires » qui ont été installées en Chine continentale constituent la pire forme de travail forcé; le massacre de groupes religieux ou nationaux au Thibet est considéré par les spécialistes du droit international comme un génocide; l'intervention armée contre les mouvements de libération en Hongrie a été une violation flagrante du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est pourquoi, lorsqu'il évalue l'action menée dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil doit spécialement se préoccuper d'assurer plus efficacement la protection des droits de l'homme.

24. A propos du rapport d'ensemble, M. Tcheng Paonan déclare que la délégation chinoise peut, d'une façon générale, accepter les recommandations qui figurent dans la quatrième partie. En ce qui concerne la « rationalisation », il constate avec plaisir qu'au cours de l'année passée, l'on ne s'est pas seulement préoccupé des économies à réaliser sur le plan financier, mais aussi de l'évolution des besoins. De récents événements, comme l'arrivée d'Etats nouveaux sur la scène internationale et la création du Fonds spécial, auront une incidence directe sur le futur programme de travail du Conseil. M. Tcheng Paonan est également heureux de

voir que les services fournis en matière d'administration publique et ceux de l'OPEX ont été intégrés à ceux du Département des affaires économiques et sociales, et il est satisfait de la fusion de la Section des commissions économiques régionales avec le secrétariat du Conseil. En ce qui concerne l'avenir, il approuve les trois recommandations présentées par la Commission chargée de l'évaluation des programmes au paragraphe 355 de son rapport d'ensemble. Il est regrettable que les évaluations présentées séparément par chacune des institutions spécialisées passent à peu près sous silence la question de la « rationalisation »; les représentants de ces institutions pourraient donner quelques indications à ce sujet au cours du débat.

25. Il est satisfaisant de voir que le principe de l'action concertée est appliqué aux programmes établis dans les domaines de l'habitation à bon marché et des ressources hydrauliques. Le rapport sur l'action internationale concertée dans le domaine de l'habitation et des installations collectives connexes (E/3382) est excellent, mais les progrès réalisés en matière d'aménagement des ressources hydrauliques ont été relativement lents. Il faut espérer qu'avec la création du centre d'aménagement des ressources hydrauliques et grâce aux entretiens qui auront lieu chaque année à ce sujet entre les diverses institutions intéressées, le Comité administratif de coordination (CAC) sera mieux à même de faciliter une action concertée. Il est regrettable que le Conseil n'envisage pas pour l'industrialisation, malgré l'intérêt qu'il porte à cette question, un programme d'action concertée de grande envergure.

26. La Commission chargée de l'évaluation des programmes a exprimé, au paragraphe 371 de son rapport, l'opinion qu'il n'était pas souhaitable de stabiliser arbitrairement les budgets à leur niveau actuel et que l'on ne tarderait certainement pas à avoir besoin de fonds plus importants. La délégation chinoise est tout à fait de cet avis. Cependant, il doit rester entendu que les fonds supplémentaires devront servir, non à couvrir les frais généraux, mais à assurer l'exécution des programmes. Le dispositif administratif est déjà bien au point, de sorte qu'un accroissement des activités de programmes ne doit pas avoir nécessairement pour conséquence un accroissement proportionnel des dépenses administratives. Il faut faire une distinction entre les budgets ordinaires des organisations participantes et les contributions bénévoles que les gouvernements des Etats membres apportent aux programmes d'assistance. La délégation chinoise admet qu'il faudra augmenter régulièrement les budgets ordinaires, mais elle est persuadée que l'essentiel de l'augmentation doit porter sur les contributions bénévoles aux programmes. Il ne faut pas oublier que le revenu par habitant a augmenté plus lentement dans les pays peu développés que dans les pays économiquement avancés. En outre, le rapport montre que maints gouvernements ont de la peine à se faire représenter de façon adéquate aux nombreuses conférences internationales et que certains éprouvent aussi des difficultés à verser leur contribution. Dans ces conditions, on peut se demander s'il convient d'augmenter rapidement ou notablement les budgets ordinaires des organisations participantes. En revanche,

ce qu'il faut absolument, c'est accroître sans tarder les contributions bénévoles si l'on veut satisfaire les besoins d'assistance, qui sont considérables. Si élevées que puissent paraître les sommes nécessaires à cette fin, le rendement et l'efficacité que l'on obtiendra des programmes d'exécution seront en fin de compte plus élevés encore.

27. M. VERONESE (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que l'UNESCO a toujours considéré le Conseil économique et social comme la clef de voûte de l'édifice dont elle constitue l'un des éléments. Aussi la discussion actuelle présente-t-elle un intérêt particulier, surtout à un moment où l'évolution de l'action internationale rend nécessaire une réflexion collective.

28. Le rapport d'ensemble de la Commission chargée de l'évaluation des programmes et les rapports particuliers des différentes organisations montrent que ces dernières ont acquis une maturité et une stabilité de structure suffisantes pour leur permettre de discerner les directions les plus souhaitables de leur évolution future. Mais les conditions politiques et économiques du monde changent si rapidement que toute modification à long terme des programmes et des budgets n'est ni possible ni opportune sans cette marge considérable de souplesse et d'adaptation à laquelle le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a fait allusion au cours de la séance précédente.

29. Pour répondre pleinement aux exigences de la situation, l'action des institutions spécialisées doit tout d'abord être mieux intégrée. Comme le souligne le rapport d'ensemble et comme on l'a rappelé au cours de la discussion générale sur le développement économique, partout dans le monde se pose le problème de la croissance équilibrée, ce qui, dans de nombreux pays sous-développés, équivaut à reconnaître la nécessité d'une planification intégrée. C'est pourquoi l'UNESCO se tourne vers l'Organisation des Nations Unies et ses commissions économiques régionales, ainsi que vers les autres institutions spécialisées, afin d'intégrer ses programmes d'éducation dans les plans généraux de développement économique et social.

30. D'autre part, l'augmentation même des moyens dont on dispose pour l'aide internationale dans le cadre du système des Nations Unies devrait entraîner une certaine concentration des activités. On pourrait concevoir une concentration de l'aide internationale technique et économique sur certaines grandes activités. Le champ d'application de cette aide varierait d'un pays à l'autre selon les besoins, et les diverses organisations des Nations Unies coopéreraient avec celle qui serait principalement intéressée. Cela présuppose un renforcement de l'action des représentants-résidents, qui, dans de nombreux nouveaux pays indépendants, notamment en Afrique, devraient être les conseillers des gouvernements et des organisations internationales pour l'élaboration et l'intégration des programmes sur le plan national.

31. Pour résoudre les problèmes importants auxquels elle doit s'attaquer sous peine de décevoir les espoirs

placés en elle, l'UNESCO doit être mieux équipée. Son personnel a augmenté dans une proportion infime par rapport à l'accroissement des tâches qui lui sont dévolues et, pour faire face à ses obligations d'agent d'exécution de projets du Fonds spécial, elle devra puiser abondamment dans son budget ordinaire.

32. Enfin, il faut arriver à simplifier l'aide internationale. L'extrême complexité des procédures selon lesquelles elle est octroyée fait peser un fardeau très lourd sur un personnel national restreint et surchargé. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre le Conseil voudra bien s'attaquer à ce problème.

33. Aux termes d'un projet de résolution (E/AC.24/L.157) adopté par le Comité de coordination, le Conseil exprimerait l'espoir que les institutions spécialisées établiront un rapport sur la rationalisation de leurs programmes, analogue à celui que le Secrétaire général des Nations Unies présente chaque année au Conseil. Le Directeur général de l'UNESCO ne manquera pas d'attirer l'attention de la Conférence générale sur ce point.

34. Dans l'état actuel du monde, l'éducation, en particulier l'éducation scolaire et la formation scientifique et technologique, occupe la plus large place dans le programme d'action de l'UNESCO et absorbe à elle seule plus de la moitié du total des fonds de cette organisation. Rappelant que le Secrétaire général des Nations Unies déclarait à la vingt-huitième session du Conseil (1078^e séance) qu'il serait juste de classer les crédits consacrés à l'éducation ou à la santé, non parmi les dépenses publiques courantes, mais au chapitre des investissements publics, M. Veronese constate avec satisfaction que l'on prend davantage conscience de l'importance de l'éducation comme facteur du développement économique. Au paragraphe 350 (vii) de son rapport, la Commission chargée de l'évaluation des programmes fait état des difficultés à surmonter lorsqu'il s'agit de mettre au point un programme d'éducation dans un pays donné. Si, au cours des premières années de son existence, l'UNESCO avait peut-être tendance à considérer l'éducation d'un point de vue essentiellement pédagogique, elle entreprend maintenant une étude extrêmement sérieuse de la place de l'éducation dans la vie économique et sociale des nations auxquelles elle fournit ou est appelée à fournir une aide technique. Les conférences régionales sur le développement de l'éducation qui se sont réunies cette année à Karachi, Beyrouth et Addis-Abéba ont constaté la nécessité de planifier l'éducation en fonction du développement économique et social. Les questions qui se posent à cet égard sont très nombreuses et leur étude nécessite le concours de spécialistes divers. Un examen approfondi de ces problèmes est en cours en Amérique latine, où l'UNESCO exécute depuis trois ans un projet majeur pour l'extension de l'enseignement primaire; elle envisage de convoquer en 1961 une conférence régionale sur l'éducation et le développement économique et social, conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et avec la coopération du Bureau international du Travail, de la FAO, de l'OMS et de l'Organisation des Etats américains. Des études du même ordre sont envisagées en Asie, en Afrique et dans les Etats arabes.

35. Il faut espérer que les programmes de financement de l'éducation seront établis avec un degré suffisant de coordination et que l'Association internationale de développement tiendra compte de l'éducation en tant que facteur du développement économique. Le Directeur général de l'UNESCO a été particulièrement sensible aux observations que le représentant du Royaume-Uni a formulées sur ce point.

36. Ce qui importe par-dessus tout, c'est de veiller à ce que l'éducation trouve un point d'équilibre entre les impératifs économiques et les exigences de l'humanisme. Dans le monde entier, l'éducation traverse une crise car elle reflète les bouleversements sociaux de l'époque. Ces problèmes se posent avec une acuité particulière dans les nouveaux Etats indépendants d'Afrique et, comme l'ont déjà signalé le Directeur de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à la vingt-neuvième session du Conseil et le Secrétaire général des Nations Unies à la présente session, le développement de l'enseignement et la formation à tous les degrés sont la condition essentielle du développement de ce continent. Selon les résultats d'une enquête organisée par l'UNESCO en Afrique tropicale, 17 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire (E/3387/Add.1) et la situation est bien plus sérieuse encore en ce qui concerne les autres degrés de l'enseignement. Pour venir en aide à ces pays, l'UNESCO ne dispose actuellement, au titre de son programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique, que d'une somme globale de 1,5 million de dollars pour les deux années 1961 et 1962. C'est tout à fait insuffisant. C'est pourquoi le Directeur général de l'UNESCO a appris avec satisfaction que le Conseil d'administration du Fonds spécial avait décidé d'accorder une aide à l'enseignement secondaire dans certains pays, en particulier en Afrique, et il espère que les propositions du Secrétaire général tendant à accroître les ressources consacrées à l'assistance technique fournie aux pays ayant récemment accédé à l'indépendance seront acceptées. L'UNESCO aurait besoin pour les années 1961 et 1962 d'une somme totale de 6 à 7 millions de dollars pour commencer à faire face aux tâches prioritaires qui lui ont été assignées par ses Etats membres africains. Il semble enfin qu'en Afrique la nécessité se fasse particulièrement sentir d'une intégration des programmes d'aide des divers organismes des Nations Unies, et M. Veronese tient à affirmer à ce propos sa complète solidarité avec le Secrétaire général des Nations Unies face aux lourdes responsabilités qui sont les siennes. En tant que premières mesures, il envisage de mettre dans les délais les plus courts à la disposition des pays intéressés, et en premier lieu de la République du Congo, des conseillers en matière d'éducation qui seront placés auprès des représentants-résidents du Bureau de l'assistance technique.

37. Après l'éducation, la recherche scientifique dans les sciences exactes et naturelles est la partie du programme de l'UNESCO qui bénéficie des crédits budgétaires les plus importants. Le rôle joué par l'UNESCO dans la préparation de l'enquête sur les tendances principales de la recherche dans les sciences exactes et naturelles, la diffusion des connaissances scientifiques

et l'application de ces connaissances à des fins pacifiques illustre assez bien la façon dont l'UNESCO envisage ses responsabilités dans ce domaine. Sur la recommandation du CAC, il avait été décidé que l'UNESCO servirait d'organe centralisateur pour rassembler les contributions des diverses organisations compétentes; l'élaboration de l'étude fut confiée à un consultant spécial nommé conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et par le Directeur général de l'UNESCO. Cette organisation considère la science comme un champ d'activité international complexe dont elle détient la responsabilité générale; elle reconnaît en même temps que d'autres organisations rattachées aux Nations Unies ont d'importantes responsabilités, principalement en matière de recherche appliquée.

38. Les observations que le Directeur général a soumises au Conseil dans les recommandations issues de l'enquête sur les tendances principales de la recherche dans les sciences exactes et naturelles (E/3362/Add.1) ont pour but de préciser les possibilités et les limites de l'action de l'UNESCO vis-à-vis des problèmes que pose actuellement le développement de la science. Parmi ces problèmes, il convient de citer plus particulièrement l'océanographie, qui est au premier plan des préoccupations actuelles de l'UNESCO et qui intéresse aussi un grand nombre d'organisations. M. Veronese tient à donner l'assurance que, si les recommandations de la Conférence intergouvernementale de Copenhague sur la recherche océanographique et sur la coordination des ressources et des programmes nationaux d'exploration des océans sont adoptées, l'UNESCO ne manquera pas d'examiner avec les autres organisations intéressées, notamment la FAO, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les mesures à prendre en vue de l'élaboration d'un plan d'action concertée dans ce vaste domaine d'intérêt commun.

39. Les observations qui précèdent montrent que l'UNESCO applique, en fonction de l'évolution politique, économique et sociale du monde, un programme dont la majeure partie est consacrée à l'aide aux pays en voie de développement. Cependant si ses activités en matière d'échanges intellectuels dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture n'ont pas pris tout l'essor souhaitable, en raison notamment des tensions internationales, c'est en s'attachant avec opiniâtreté à parcourir cette voie difficile que l'UNESCO pourra contribuer de manière efficace à la compréhension entre les peuples et au maintien de la paix. C'est pourquoi elle a été très heureuse de préparer, conformément à la résolution 695 (XXVI) du Conseil, une étude générale sur les relations et les échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture (E/3352). Il faut espérer que cette étude contribuera à l'intensification des relations et des échanges sur le plan bilatéral et sur le plan multilatéral, à un moment où, plus que jamais, ces contacts sont nécessaires. Le Directeur général de l'UNESCO souhaite que le Conseil adopte le projet de résolution déjà adopté à ce sujet par le Comité de coordination (E/AC.24/L.164), car ce texte pourrait servir de base

au débat qui va s'engager devant la Conférence générale de l'UNESCO.

40. Enfin, il est une autre fonction de l'UNESCO qui ne se rattache directement à aucun programme des autres organisations tout en répondant à un besoin profond de la conscience humaine: la préservation du patrimoine culturel de l'humanité. Un problème particulièrement important s'est présenté au cours de l'année écoulée, celui de la sauvegarde des sites et des monuments de la Nubie, menacés par la construction du barrage d'Assouan. Ce barrage est nécessaire, il répond aux exigences du développement économique, mais les monuments qui risquent d'être submergés par les eaux comptent parmi les biens les plus précieux de l'humanité; c'est pourquoi l'UNESCO, à la demande des Gouvernements de la République arabe unie et du Soudan, a lancé le 8 mars 1960 un appel à la solidarité internationale pour trouver les ressources nécessaires à leur sauvegarde. Le sens de cet appel a été défini par M. André Malraux lorsqu'il a fait observer que notre civilisation devine dans l'art des moyens encore obscurs de son unité. C'est cette unité que l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies se sont donné pour mission d'atteindre et de préserver.

41. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) dit que l'évaluation des résultats des programmes et de leur adaptation aux besoins, à laquelle le Conseil procède actuellement, est particulièrement importante en raison de l'évolution qui a marqué, au cours des quinze dernières années, les idées dont d'inspirent les Nations Unies, et de l'augmentation rapide et continue du nombre des pays sur lesquels portent les activités considérées. Le rapport d'ensemble présenté par la Commission chargée de l'évaluation des programmes est utile et constructif, et il fournit au Conseil une base excellente pour son travail d'évaluation. M. Shanahan remercie le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées du soin avec lequel ils ont examiné leurs programmes respectifs et du concours qu'ils ont apporté au Conseil et à la Commission dans l'exécution de cette étude. Si, dans le passé, quelques aspects de l'activité des Nations Unies, en particulier les travaux entrepris dans certains domaines par la FAO et l'OMS, la formulation du Code international du travail par l'OIT, ainsi que les services consultatifs et les programmes d'assistance technique, ont frappé l'imagination du public, rares étaient ceux qui se rendaient clairement compte de la nature et de l'étendue de l'ensemble de ces programmes ou de l'effort d'intégration qu'ils exigent. Les gouvernements eux-mêmes rencontraient parfois des difficultés à cet égard. Parmi les facteurs qui contribuaient à ces difficultés, on peut citer la prolifération des organisations autonomes ou semi-autonomes, les rivalités sporadiques qui surgissaient entre elles, une vision imparfaite des liens entre les parties et le tout, enfin l'absence d'un dispositif de coordination central et efficace. Bien que la Commission n'ait pas cherché à dissimuler qu'il subsiste de nombreux cas de doubles emplois et d'efforts fragmentaires, ses conclusions sont optimistes. La délégation néo-zélandaise estime comme elle que les programmes économiques et sociaux parviennent à un degré de

cohésion de plus en plus élevé et que le résultat d'ensemble dépasse la somme des différents éléments qui le composent. Le rapport permet d'avoir une vue générale des activités, et la préparation des évaluations de chacune des institutions comme celle du rapport d'ensemble auront permis aux organisations participantes elles-mêmes de mieux se rendre compte de l'importance relative de leurs différentes activités. Il est certain que ces organisations ont été mises en mesure d'apporter un certain nombre d'aménagements à leurs programmes en vue de concentrer davantage leurs efforts sur les tâches d'importance primordiale.

42. M. Shanahan partage l'avis de la Commission selon lequel les programmes économiques et sociaux ont déjà permis d'obtenir des résultats importants. On a incité les gouvernements à agir et on a secondé leurs efforts en vue d'améliorer la situation économique et de relever les niveaux de vie. On a prouvé également — tout récemment dans le cas du Laos — que les programmes économiques et sociaux peuvent contribuer à dominer les difficultés liées à l'instabilité politique et à l'insécurité. La délégation néo-zélandaise approuve aussi la Commission (E/3347, paragraphe 349) lorsqu'elle souligne que les besoins sont d'une telle ampleur qu'ils constituent un défi permanent à la conscience et à l'intelligence de l'homme. La Commission a montré que les programmes économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, considérés dans leur ensemble, ne permettent pas encore de répondre de façon satisfaisante aux besoins en matière de développement. Le Gouvernement néo-zélandais est prêt à appuyer et à encourager les nouvelles mesures qu'il faudra prendre dans le cadre du programme ordinaire et dans le cadre des programmes extra-budgétaires des Nations Unies, comme ceux du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, mais il continuera à insister pour que les organisations participantes agissent de façon plus efficace et plus économique, et parviennent à un degré plus élevé de coordination et de coopération. Dans certaines organisations, les normes en matière de contrôle financier ne sont peut-être pas aussi rigoureuses qu'il le faudrait, et l'on pourrait encore, dans bien des cas, faire de plus grandes économies. Il ne s'agit pas, de la part du Gouvernement néo-zélandais, d'un simple réflexe d'avarice; il s'agit du désir sincère de voir des programmes nécessaires et utiles se dérouler d'une manière rationnelle et de contribuer à la réalisation de cet objectif. Il faut tirer le plus grand parti possible des ressources supplémentaires et éviter le gaspillage et les doubles emplois. Certaines organisations participantes qui appliquent des normes élevées de contrôle et de concentration méritent des félicitations; d'autres organisations, cependant, manifestent un enthousiasme professionnel facile à comprendre mais qu'il faudrait modérer pour le plus grand bien de tous.

43. M. Shanahan ne peut partager entièrement l'avis de la Commission (E/3347, paragraphe 356) lorsqu'elle conclut que la répartition fondamentale des fonctions entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées dans les domaines économique et social

est, dans l'ensemble, rationnelle et que l'on ne pourrait guère l'améliorer en la modifiant. Cependant, on ne peut raisonnablement envisager, au stade actuel, une révision de la structure de l'ensemble des institutions des Nations Unies, et la tâche essentielle du Conseil est de faire en sorte que les différents organismes existants puissent travailler ensemble avec profit. Quelques-uns des problèmes non résolus sur lesquels la Commission a appelé l'attention tiennent à divers facteurs: d'abord, dans certains domaines d'action, les fonctions des diverses organisations continuent à ne pas être nettement délimitées; ensuite, la coordination est insuffisante entre les différents services des gouvernements nationaux et enfin la tâche du Conseil est difficile et complexe. M. Shanahan estime, comme la Commission, que le Conseil doit être libéré des détails excessifs et mis ainsi à même de se consacrer à l'examen des questions plus importantes touchant à la coordination des politiques et des programmes. A la séance précédente, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a parlé des montagnes de documents qui empêchent le Conseil de se faire une idée claire de la situation et d'adopter les mesures nécessaires pour y faire face. Tout en reconnaissant la contribution précieuse du CAC, il faut toutefois faire une distinction entre les fonctions de coordination de cet organe et les responsabilités des gouvernements. M. Shanahan, estime, comme le représentant des Etats-Unis, qu'en aucun cas l'action du CAC ne peut se substituer à celle des gouvernements.

44. L'efficacité du Conseil serait accrue si l'on augmentait le nombre de ses membres, de façon que les pays qui constituent l'Organisation y soient mieux représentés. Cette nécessité se fait sentir depuis un certain temps et deviendra de plus en plus urgente à mesure que de nouveaux pays entreront à l'Organisation.

45. La Commission chargée de l'évaluation des programmes a reconnu que l'on ne pouvait faire face simultanément et avec une intensité égale aux besoins pressants et nombreux des pays sous-développés. Les ressources limitées en argent et en personnel qualifié exigent que l'on procède à une série de choix difficiles. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, les auteurs du rapport laissent entendre [E/3347, paragraphe 350 (vii)] qu'une tentative pour aller simultanément de l'avant dans tous les domaines n'est pas nécessairement la méthode la meilleure ou la plus expéditive de contribuer à un développement rapide dans les domaines économique et social. Les décisions que les gouvernements prennent doivent naturellement dépendre des circonstances qui existent dans des régions déterminées à un moment donné. On ne doit évidemment pas attendre plus longtemps qu'il n'est absolument indispensable pour aider à multiplier les moyens d'enseignement à tous les niveaux, dont le besoin se manifeste dans la plupart des pays en voie de développement. Dans ses aspects tant théoriques que pratiques, l'enseignement technique et professionnel doit reposer sur un fondement suffisant de connaissances générales, mais il est évident que, dans les pays en voie de développement, l'enseignement doit être aménagé de manière à former le personnel de direction, le

personnel administratif et le personnel technique compétents qui sont indispensables pour permettre une expansion économique rapide. Toutefois, s'il ne faut épargner aucun effort pour relever aussi rapidement que possible le niveau d'un enseignement général bien conçu, il faut également prendre les mesures voulues pour assurer la formation plus avancée et plus spécialisée qui est indispensable au relèvement des niveaux de vie. A ce sujet, M. Shanahan a noté avec intérêt que la conférence convoquée par l'UNESCO à Addis-Abéba était parvenue à la conclusion que la situation qui existe en Afrique exige l'adoption de mesures de ce genre (E/3387/Add.1, paragraphe 6).

46. Les mêmes considérations sont valables dans d'autres domaines. La Commission a souligné (E/3347, paragraphe 328) que, dans certains cas, le meilleur moyen d'accélérer le développement économique et social est de s'attaquer à des problèmes isolés pour briser le cercle vicieux de la stagnation. On reconnaît de plus en plus qu'il faut insister particulièrement sur les projets qui peuvent contribuer le plus efficacement à l'ensemble du processus de développement. Il est encourageant de voir que cette thèse, dont l'UNESCO a reconnu la valeur, commence à exercer une influence notable sur les programmes de certaines autres institutions spécialisées, notamment de la FAO.

47. M. Shanahan note avec satisfaction que la Commission est d'avis que l'on pourrait recourir plus largement à des programmes d'action concertée dans bon nombre de domaines. L'action concertée est peut-être la plus fructueuse forme de coopération entre les institutions spécialisées. M. Shanahan appuie notamment les suggestions de la Commission en ce qui concerne l'administration publique, l'urbanisation et l'industrialisation, y compris les industries rurales et de village. Il s'intéresse particulièrement aux activités que l'UNESCO, l'OMS, l'OIT et l'Organisation des Nations Unies entreprennent ou se proposent d'entreprendre dans le domaine de la lutte contre la délinquance juvénile. Toutefois, la coordination de ces activités laisse encore à désirer. Aussi M. Shanahan a-t-il été heureux d'apprendre que l'on s'efforce de délimiter les sphères d'action des organisations intéressées et de mettre au point une méthode d'action concertée pour s'attaquer à l'ensemble du problème. La délégation néo-zélandaise suivra de très près l'évolution de la situation.

48. Le rapport de la Commission et les différents rapports particuliers sur l'évaluation des programmes constituent un jalon important sur la voie du développement des programmes internationaux dans les domaines économique et social. Le rapport d'ensemble devrait être largement communiqué aux services gouvernementaux et aux organisations non gouvernementales intéressées des différents pays pour leur permettre d'apprécier à leur juste valeur les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont reliées pour intégrer leurs activités nombreuses et variées. Le rôle primordial du Conseil est de faire en sorte que ces efforts contribuent de la meilleure manière possible au bonheur et au bien-être des peuples du monde entier.

49. M. MICHALOWSKI (Pologne) dit que l'examen complet de la situation, qui est présenté dans le rapport d'ensemble, peut être utile non seulement au Conseil mais aussi aux secrétariats des institutions spécialisées pour définir la portée de leurs activités et éviter les chevauchements. L'accent y est mis avec raison sur le développement des pays sous-développés, la nécessité d'une assistance à ces pays et l'urgence de la concentration et de la coordination des efforts. Les problèmes de l'expansion économique et du progrès social et le passage d'une attitude de protection à une politique de développement sont d'une importance extrême. Il faut espérer que, sans négliger la protection, les Nations Unies accentueront encore leur action pour aider à résoudre ces problèmes. La définition de normes internationales constitue certes un aspect non négligeable de l'œuvre des Nations Unies mais il importe encore davantage d'élaborer des instruments juridiques établissant certaines obligations précises pour les Etats dans les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui lui sont reliées.

50. Le rapport ne fait pas assez ressortir le rôle des commissions économiques régionales. Il donne de nombreux exemples du développement et de l'affermissement de leurs activités dans plusieurs domaines importants et met en relief la tendance louable à prendre des mesures concrètes. Mais il est inconcevable que des programmes détaillés concernant un ensemble aussi complexe de problèmes ne puissent s'élaborer qu'au Siège de l'Organisation ou que le Siège doive en diriger l'exécution. Tout en maintenant la centralisation en ce qui concerne les fonctions de coordination et de planification générale, il faut donner aux commissions économiques régionales un rôle aussi important que possible. La nécessité de décentraliser les activités de l'Organisation au profit des commissions économiques régionales est la conclusion la plus importante qui se dégage du rapport. Malheureusement, elle n'a pas été énoncée en termes clairs et est seulement implicite dans les paragraphes 318 et 319.

51. Il convient aussi de souligner l'importance de la coopération entre les commissions économiques régionales elles-mêmes, de l'échange de données d'expérience et d'informations auquel elles peuvent procéder au sujet de leurs travaux en cours et de l'aide mutuelle qu'elles peuvent s'apporter pour la solution de tel ou tel problème particulier. A cet égard, les auteurs du rapport ont bien mis en lumière l'importance du rôle de la Commission économique pour l'Amérique latine, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), mais ont eu tendance à sous-estimer celui de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui a une tâche particulière à remplir du fait qu'elle est la plus développée des quatre commissions.

52. Il est indiqué dans le rapport que la portée de l'assistance technique s'élargit sous de nombreux aspects: elle prend des formes nouvelles et devient de plus en plus efficace. La tendance à la décentralisation est un signe très salutaire. Il faut trouver le moyen d'assurer la coordination entre les fonctions exercées

par les commissions économiques régionales et les organes d'assistance technique des Nations Unies. M. Michalowski approuve sans réserve le Commissaire des Nations Unies à l'assistance technique qui a dit, devant le Comité de l'assistance technique (E/TAC/L.211), que les commissions économiques régionales jouent un rôle de plus en plus dynamique, de plus en plus productif du fait qu'elles répondent aux demandes d'aide exprimées par les organes directeurs de l'assistance technique, lesquels ont la ferme conviction qu'il convient d'utiliser les ressources des secrétariats des commissions économiques régionales pour renforcer et améliorer les programmes. Si l'on veut que les programmes d'assistance technique répondent à leur objet, il faut qu'ils soient établis en accord avec les commissions régionales. Bien que le rapport permette dans une certaine mesure d'évaluer les activités des Nations Unies en matière d'assistance technique, il contient un certain nombre de généralités et de lieux communs inutiles. Il passe sous silence le fait incontestable qu'il existe dans le monde deux systèmes économiques et sociaux différents qui doivent coopérer l'un avec l'autre et ne parle pas des difficultés qui peuvent naître de cette situation pour les Nations Unies. Le fait est que l'Organisation des Nations Unies aussi bien que les institutions spécialisées ont constamment à faire face aux problèmes qui en découlent et qui prennent une urgence et une importance croissantes. Le représentant des Etats-Unis a parfaitement le droit d'accentuer les différences entre les deux idéologies en présence, mais une commission internationale doit faire preuve d'impartialité et tenir compte des intérêts du monde entier. L'élaboration des programmes et leur coordination à l'échelle mondiale doivent reposer sur la reconnaissance de la nécessité d'une coopération active entre les deux systèmes.

53. M. Michalowski constate avec satisfaction que la Commission a passé en revue avec le plus grand soin les programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et émis l'avis que les chevauchements d'activités avaient à peu près disparu; seuls des problèmes secondaires de coordination restent à résoudre. Des études de ce genre peuvent avoir une certaine valeur et il serait peut-être souhaitable de charger une autre commission de procéder à une étude analogue après un certain délai.

54. D'autre part, le rapport et les déclarations faites au nom de certaines délégations ont témoigné d'une tendance à une coordination excessive. La coordination n'est pas une fin en soi et on ne doit pas lui consacrer des ressources qui pourraient être plus utilement employées à des activités pratiques. Les activités de coordination convenablement dirigées ont leur utilité, mais il est regrettable que l'on ait tendance à leur donner une importance excessive, quitte à négliger l'essentiel. M. Michalowski est donc opposé à la création d'un organe permanent qui serait chargé de passer constamment en revue les programmes, et de formuler des suggestions en vue de leur rationalisation. Avec l'aide des organes existants, le CAC sera certainement en mesure de résoudre les problèmes marginaux en suspens; après tout, ce Comité a réussi, très récem-

ment, à faire disparaître de nombreux cas de double emploi. Le Comité de coordination aidera le CAC dans cette tâche et lui fournira son appui si cela est nécessaire. A cet égard, M. Michalowski est plus près de partager les vues du représentant du Royaume-Uni que celles du représentant des Pays-Bas.

55. Il affirme à nouveau que la délégation polonaise s'intéresse vivement aux moyens d'assurer le rendement optimal des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et croit à la valeur d'une coordination bien conçue des activités à cette fin.

56. M. BOENNEC (Union postale universelle) présente le rapport de l'Union (E/3332) et dit qu'au moment de la rédaction de ce rapport, l'Union comptait cent pays membres; depuis, on a ajouté le Koweït à la liste de ces pays et il faudra bientôt ajouter le Cameroun. L'Union se place ainsi parmi les organisations intergouvernementales les plus représentatives sur le plan de l'universalité. Cependant, son budget est très modeste et n'a même pas atteint en 1959 la somme de 600.000 dollars.

57. Répondant à une question posée par le représentant des Pays-Bas au cours de la précédente séance, M. Boennec précise que le plafond budgétaire annuel de l'Union est fixé par le Congrès pour une période de cinq ans; le Congrès fixe également toutes les activités de l'Union pour la même période. Ces activités peuvent donc difficilement s'insérer dans un programme d'ensemble des Nations Unies et des autres institutions spécialisées.

58. En ce qui concerne l'assistance technique, il faut distinguer entre une assistance directe entre administrations postales et l'assistance technique assurée par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. L'assistance technique directe entre administrations postales existe depuis plusieurs dizaines d'années. Elle consiste en échanges de fonctionnaires, d'informations, d'expérience, de documentation, etc. En outre, certaines administrations postales accueillent des fonctionnaires étrangers dans leurs écoles techniques spécialisées ou organisent des stages à leur intention. Des dispositions spéciales permettent généralement à ces fonctionnaires ou stagiaires de se perfectionner dans la langue du pays d'accueil. Le rapport soumis au Conseil par l'Union donne quelques renseignements sur les résultats de cette formation technique au cours de l'année 1959.

59. Quant à l'assistance technique assurée par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, elle vise au recrutement et à la formation d'experts postaux et d'administrateurs fournis aux gouvernements, sur leur demande au titre du programme OPEX. L'Organisation des Nations Unies et l'Union postale universelle ont mis au point en 1959 de nouvelles règles concernant leurs relations réciproques. La Commission exécutive et de liaison a décidé récemment de confier au Bureau international de l'Union le soin de procéder à une étude spéciale et de dégager des règles qui permettraient de donner à l'assistance technique le maximum de développement.

60. D'autre part, l'Union a apporté sa contribution à l'élaboration du rapport et des suggestions qui sont soumises par l'UNESCO à la présente session du Conseil sur les relations et les échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture (E/3352). L'Union a également collaboré avec l'UNESCO à la préparation d'une documentation sur « La famille des Nations Unies au travail ».

61. En ce qui concerne la liberté de l'information et le développement des moyens d'information dans les pays sous-développés, la Convention postale universelle contient certaines dispositions de nature à favoriser ce développement et donne aux administrations postales la possibilité d'établir des unions restreintes et de conclure des arrangements spéciaux.

62. L'Union a trouvé auprès de l'AIEA une aide efficace lorsqu'il s'est agi d'examiner les conditions de transport des matières radioactives par la poste internationale. Il y a quelques années, elle avait obtenu une aide analogue de l'Organisation mondiale de la santé en ce qui concerne le transport des matières biologiques périssables. L'Union collabore étroitement avec les autres institutions spécialisées et notamment avec l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'étude des questions relatives au transport du courrier.

63. L'Union postale universelle poursuit ses efforts en vue de perfectionner sans cesse le service dont elle a la charge et d'assurer dans les meilleures conditions d'économie, de rapidité et de sécurité les relations écrites entre les hommes et les peuples.

La séance est levée à 18 heures.